

Communiqué du Conseil Municipal

1er JUIN 2012

Conseil réuni avec deux absents excusés.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 6 avril 2012.

Avant de commencer la réunion, M. BIESSY annonce au Conseil que pour des raisons professionnelles il n'est plus en mesure de consacrer du temps à sa fonction d'adjoint délégué aux travaux, mais maintient sa présence au sein du Conseil municipal. Compte tenu de l'importance de cette délégation, M. le Maire souhaite organiser une élection au cours de la prochaine réunion pour le poste de 4^{ème} adjoint.

URBANISME

Chemin piétonnier En créant le chemin piétonnier qui relie le hameau du Moulin d'Avaux à l'impasse de la Voute, l'idée du Conseil municipal était de pouvoir le prolonger jusqu'au cimetière dans l'avenir. Avoir la maîtrise foncière étant la priorité pour envisager une suite aux travaux déjà réalisés, le Conseil accepte la proposition d'acquérir un terrain, cadastré AH n° 11, d'une surface de 12a 14ca, pour un montant de 607€ (soit 0.50 € le m²); et autorise le maire à signer l'acte authentique auprès de l'étude BROCCA-DARRAS / JAMANN-CHAUFFERIN, notaires à Pont-de-Chéruy.

OPAC 38 Après l'opération de construction des logements OPAC au Moulin d'Avaux, l'acte de rétrocession des voiries, espaces verts et parkings à la commune n'avait jamais été enregistré. Afin de régulariser ce dossier le Conseil municipal autorise le Maire à signer un acte de vente pour cession gratuite par l'OPAC 38 au profit de la commune, des parcelles cadastrées AC n° 551, 552, 554, 555, et 556 d'une surface totale de 13 666 m². Les frais notariés seront pris en charge par l'OPAC 38.

Lotissement le Mas du Moulin Le président de l'association des colotis du lotissement le Mas du Moulin annonce à nouveau au Conseil que les propriétaires souhaitent céder l'entretien de la voirie, l'éclairage public et les espaces verts à la commune. Pour avoir eu un entretien avec leur notaire, M. Lajoie informe le Conseil qu'aucune décision ne pourra être prise tant que l'acte initial qui n'a jamais été signé entre M. Chamberaud et les différents propriétaires n'aura pas été régularisé. Une réponse en ce sens lui sera faite.

ENVIRONNEMENT

Audit sur Larina A la demande du Conseil Général de l'Isère, une consultation pour choix d'un bureau d'étude capable d'effectuer un audit sur les travaux réalisés à Larina a été organisée. La commission d'appel d'offres a examiné deux offres : EVINRUDE pour 7 594 € TTC, et Stéphanie Thienpont pour 4 350 € HT (pas de TVA). Après analyse, elle a retenu le bureau de Stéphanie Thienpont qui présente toutes les garanties exigées, ce que le Conseil municipal approuve.

Aménagement du terrain de la Grande Fontaine M. le Maire estime que le terrain communal près de l'ancien lavoir situé sous le pont à l'entrée du Moulin d'Avaux mérite d'être aménagé. Jusqu'ici, les sources qui inondent le terrain ne permettaient pas de le faire. Une solution technique a été trouvée avec l'entreprise PIDRON qui estime les travaux d'arrachage de souches, pose de canalisations, et remise en forme du terrain à 5 500€ HT. Le Conseil municipal autorise le Maire à passer commande des travaux.

Aire de retournement de Marignieu Le Conseil s'était engagé à redessiner correctement cette aire de retournement au bout de l'impasse des Ridolières après avoir signé l'acte pour modification de l'assiette. Le devis établi par l'entreprise PIDRON pour découpage de l'enrobé, décapage de la terre et apport de concassé, d'un montant de 1 350 € HT est accepté.

ACQUISITION DE MATERIEL

Véhicule Comme prévu au budget, M. le Maire rend compte de l'achat d'un véhicule supplémentaire. Récent (août 2010), rallongé, avec 57 000 km au compteur, un attelage, une galerie, et un aménagement intérieur, il a été acquis pour 11 882 € HT.

Autolaveuse Pour faciliter l'entretien de la salle des fêtes, l'achat d'une auto laveuse est envisagé. Après avoir examiné les offres d'ARGOS et MOREAU, le Conseil municipal, avant décision finale, souhaite qu'une démonstration soit faite par la société MOREAU qui présente le matériel le moins cher (1 160 € HT). Si elle s'avérait concluante, le Maire est autorisé à en passer commande.

TRAVAUX

Accès des bâtiments publics aux handicapés Afin de répondre à l'obligation de rendre tous les Etablissements Recevant du Public accessibles aux handicapés, la commission d'appel d'offres a examiné neuf offres pour choix d'un bureau d'études. La commission a retenu l'offre de la SARL SOLEUS qui a obtenu la meilleure note pour un montant de 1 680€ HT et le conseil confirme ce choix. Cet état des lieux permettra d'obtenir des préconisations au cas par cas, une évaluation de l'ampleur des travaux à réaliser, de les décrire et chiffrer, pour une meilleure hiérarchisation des dépenses dans le temps.

Sécurisation Le devis établi par la société le Forgeron pour pose d'un portillon au dessus des escaliers d'accès à la cantine, la mairie et le groupe scolaire, depuis l'impasse de la Voute, d'un montant de 300€ HT est accepté par le Conseil municipal.

Suite aux dégâts constatés sur le terrain en herbe du stade, une barrière équivalente à ce que l'on peut voir devant l'entrée principale sera posée pour en empêcher l'accès par les véhicules à moteur depuis le chemin des Moines. M. le Maire est chargé d'en passer commande auprès de la société Le Forgeron pour un montant de 1 850€ HT.

Le mur en pierre qui longe le parking de la rue du lac, en mauvais état, a besoin d'une rénovation. Un premier devis a été obtenu. L'association ARC qui travaille sur les remparts de Crémieu sera également consultée pour comparaison.

Bornes incendie Un renforcement de réseau est nécessaire près de la salaison rue des Grands Peupliers. Après consultation, le Syndicat des Eaux estime l'ajout d'une borne à incendie à 4 354 € HT, ce que le Conseil municipal accepte.

Celle à installer près de l'abattoir sera inscrite dans le cadre des travaux de création du giratoire.

Giratoire des « Petites Champagnes » Pour information, l'implantation du futur giratoire du Moulin d'Avaux a été validée par le Département, le financement également. Une réunion publique sera organisée afin d'informer la population sur les travaux retenus.

Diagnostic éclairage public Sur proposition du Syndicat Electrique du Département de l'Isère (SEDI) le Conseil municipal souhaite que la commune soit intégrée au programme expérimental d'audit énergétique pour étude de l'éclairage, afin d'obtenir un état des lieux du patrimoine (points lumineux, armoires de commande,...), et des recommandations d'amélioration des installations, avec chiffrage sur un programme pluriannuel. Le SEDI prendra en charge 60 % du financement de l'opération, le solde étant à la charge de la commune.

Extension de réseau électrique Un nouveau captage a été réalisé par le GAEC de la Live sur la commune pour l'arrosage de ses terres agricoles. L'alimentation de la nouvelle pompe nécessite une extension du réseau électrique. Le SEDI estime le coût global de l'opération à 23 509€ TTC dont 4 375€ HT resteraient à la charge de la commune.

Diagnostic téléphonique France Télécom n'étant pas en mesure de faire une offre plus intéressante que celle en place pour le parc téléphonique, M. le Maire propose de lancer un audit assisté de la société OBJECTIFS TELECOMS qui maîtrise bien ce domaine très technique.

Elle se chargerait de faire un rapport sur les matériels utilisés (câblages, réseaux, couvertures), d'élaborer un cahier des charges pour consultation des opérateurs, d'examiner les offres et en faire l'analyse pour négociation avec les entreprises. La prestation est chiffrée à 2 001€ HT. Compte tenu de la dépense annuelle consacrée à la téléphonie (environ 7 000€ TTC) le Conseil municipal estime que cela vaut la peine d'y réfléchir et autorise le maire à engager la démarche auprès de cette société.

Agorespace Le revêtement de sol de l'Agorespace, posé il y a 20 ans est détérioré. Mme ALBIZZI a reçu une société spécialisée qui a confirmé qu'une réparation est impossible, le matériau d'origine n'existant plus, et qui propose de le remplacer par un gazon synthétique. Le Conseil municipal demande d'autres devis.

Afin de prévenir les futures dégradations une fois le revêtement remplacé, le Conseil municipal décide de la fermeture du portail principal à clef à partir de 16h30, en rendant le passage par l'abri bus accessible aux poussettes.

FINANCES

Centre médico-scolaire Le Conseil municipal accepte de régler la participation communale au centre médico-scolaire de la Tour du pin qui s'élève à 119€ pour l'année 2011-2012.

Subventions aux associations Sur proposition de la commission communication culture et tourisme, le Conseil municipal décide des subventions aux associations fonctionnant en année civile comme suit :

Amicale des sapeurs pompiers 1 000 € - Club Amitiés et loisirs 720 € avec prise en charge par la municipalité de l'organisation de la journée « Jouons ensemble » programmée en novembre - Amicale du personnel 500 € auxquels seront ajoutés 300 € si elle participe à l'organisation d'un repas à l'occasion de la foire de printemps 2013 - FNACA 720 € - Animation musicale 1 000 € - Patrimoine et savoir faire traditionnel 720 € - Art floral 500 € Défense de l'environnement 120 € - Comité des fêtes 1 000 € avec le financement d'un feu d'artifice à hauteur de 2 500 € à l'occasion du bal organisé le 30 juin - ACCA 800 € pour avoir réalisé beaucoup d'investissements en 2011/2012 - Comité d'aide aux cheveux blancs 5 000 € - La Truite de l'Amby 720 €.

CULTURE

Conventions Le Conseil accepte de signer une convention avec le Département du Rhône pour un partenariat les 2 et 3 juin 2012 au cours duquel la Maison du patrimoine animera des ateliers de taille de pierre au musée gallo-romain de St Romain en Gal.

M. le Maire est autorisé à signer une convention avec l'Agence Iséroise de Diffusion Artistique pour programmation d'un concert du groupe The chainsaw blues cowboys sur le parvis du musée dimanche 1^{er} juillet, dans le cadre des « Allées chantent ».

QUESTIONS DIVERSES

Scolaire Devant l'augmentation des mauvais comportements de quelques enfants pendant les périodes de surveillance de la cantine, et de la cour, Mme CONSTAN porte à la connaissance du Conseil la mise en place d'une charte de bonne conduite qui devra être signée par les parents et enfants.